Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260414-D2026_04_06-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Date de la convocation : 02/04/2026
Date d'affichage : 02/04/2026

Secrétaire de séance : Maëlys BERTHO

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le jeudi 02 avril 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Sandrine CADORET, Maire.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
CADORET Sandrine	X			BENNAÏ Nasser	X		
GALLAIS Jean Luc	X			RYO Estelle	X		
AUDROIN Céline	X			LE GALLIC Séverine	X		
EON Arnaud	X			SAVEA Mickael	X		
VIMONT Ombeline	X Départ à 20H55			EON Charline	X		
LE QUINIO Henri	X			LE GALEZE Fabien	X		
LEOST Roger	X			PERON Jessica	X		
THEAUDIN Yves	X			RAVET Sylvain	X		
BREVET Valérie	X			BERTHO Maëlys	X		
CADIO Dominique	x						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
19	19	0	19

D2026-04-06 - INSTANCES – Election des élus de la CLECT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L5211- 5 II, L2121-21, ainsi que son article L2121-33 qui dispose que « Le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et les conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. » ;

Vu le Code Général des Impôts notamment son article 1609 nonnies C - alinéa 7 du IV ;

Considérant l'installation du nouveau conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2026 ;
Considérant dès lors la nécessité de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant du Conseil municipal pour siéger lors de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
Le Conseil municipal, comme cela est autorisé, procède à l'élection des représentants à main levée, après que cette proposition ait été votée à l'unanimité non à bulletin secret comme exigé normalement.

Considérant que Sylvain RAVET et Jean-Luc GALLAIS candidats ont fait acte de candidature pour chacun des postes concernés auprès de la Présidente de séance après appel à candidatures ;

Après avoir voté, les membres du Conseil municipal décident de :
-DESIGNER Monsieur Sylvain RAVET et Monsieur Jean-Luc GALLAIS comme référents de la CLECT à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Voté par 19 voix Pour, unanimité

La secrétaire de séance,
Maëlys BERTHO

La Maire
Sandrine CADORET

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Trinité-Surzur, le 16 mars 2026

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administraitf dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Retour de préfecture tamponné le : / 04 / 2026